



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 27 mars 2009

L'an deux mille neuf, le vendredi 27 mars à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de SEPT-MEULES en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROCHE, Président.

Etaient présents : Mr Daniel ROCHE, Président et Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Mr Jean-Pierre RADE, Mr Daniel TELLIER, Mr Dominique DECLERCQ, Mme Rolande THOUVENEL, Mr Jean MAUGER, Mr Sylvère OBE, Mr Denis MARET, Mr Bruno SAINTYVES, Mr Didier JOURNOIS, Mme Agnès JOIN, Mme Sabine VARIN, Mr Gérard COULOMBEL, Mr Richard DELAITTRE, Mr Martial FROMENTIN, Mr Rémi GROUT, Mr Claude VATTIER, Mr Jean-Paul PEQUERY, Mr Didier REGNIER, Mr Jean FRECHON, Mr Bruno HOULE, Mr Stéphane KLAES, Mr Daniel LECONTE, Mr Jean-Claude MAILLER, Mr Alain LAFOLIE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : -

Pouvoirs ont été donnés par Mme Sandra VASSEUR à Mr Jean MAUGER, par Mr Sylvain ATRous à Mr Denis MARET, par Mme Christiane HALLIER à Mr Alain LAFOLIE

Secrétaire de séance : Mme JOIN Agnès

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion de conseil communautaire
- Matières déléguées par le conseil communautaire au président : compte rendu des décisions prises
- AFFAIRES SOCIALES** : Relais Assistantes Maternelle (RAM) : présentation du relais par l'animatrice
- ENERGIE – ECLAIRAGE PUBLIC** : Programme 2009 (travaux et plan de financement) :
 - 23^{ème} tranche d'éclairage public
 - 10^è tranche d'effacement de réseaux
- VOIRIE** : Travaux de voirie 2009 : Demande de subvention :
 - au titre de la DGE (Dotation Globale d'Equipement)
 - auprès du Département de Seine Maritime
- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : Zone d'activités de St Pierre en Val : Demande de subvention au titre de la DGE (Dotation Globale d'Equipement)
- TOURISME** :
 - Chemin vert du Petit Caux : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les communautés de communes du Petit Caux et Interrégionale de Gros Jacques
 - Entretien des sentiers de randonnée : demande de subvention auprès du département de Seine-Maritime
- FINANCES** :
 - Taux des taxes additionnelles
 - Taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)
 - Budget primitif 2009
- PAYS INTERREGIONAL BRESLE YERES** : Création d'un syndicat mixte (nombre de représentants)
- ADMINISTRATION GENERALE** :
 - Commissions consultatives pour les marchés passés sous la forme de procédure adaptée
- **DIVERS** : Questions diverses

Mr le président propose :

- d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Zone d'activités de St Pierre en Val – Demande de subvention au titre de la DDR (Dotation de Développement Rural)

SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE de la région de Eu : participation 2009

ADMINISTRATION GENERALE : Création d'une commission « pays » et désignation des représentants

ADMINISTRATION GENERALE : convention de stage

- de reporter à la prochaine séance le point suivant :

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion de conseil communautaire

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité

Il est procédé à l'appel des délégués

Le conseil communautaire désigne Mme JOIN Agnès qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

MATIERES DELEGUEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT :

Compte rendu des décisions prises

Conformément aux articles L5211-10, L 5211-1, L 5211.2, L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président par délibérations du 28 avril 2008 et du 17 juillet 2008

- la signature d'un marché d'entretien des sentiers de randonnée (hors forêt indivise d'Eu) et du chemin vert du Petit Caux avec l'association « les jardins de la Bresle » pour un montant issu du détail quantitatif estimatif de 13489 € HT (pour 2 passages annuels).

La durée du marché sera d'une année à compter de sa notification, renouvelable 2 fois par période de 12 mois.

Le conseil communautaire prend acte.

AFFAIRES SOCIALES : Relais Assistantes Maternelles : Présentation du relais par l'animatrice

Mme JAFFREZIC animatrice du Relais Assistante Maternelle présente aux élus le relais mis en place le 1^{er} décembre 2008, au 1^{er} étage de la structure petite enfance « titou » à Criel sur mer. Les missions du Relais s'adressent à 3 publics :

- les enfants (le relais vise à améliorer l'accueil des enfants)
- les parents (le rôle du relais est d'informer sur les modes de garde, structures d'accueil ...)
- les assistantes maternelles (le relais permet aux assistantes maternelles d'échanger, de rompre leur isolement, d'être informées sur la législation et sur différents thèmes relatifs à l'accueil des enfants).

Des réunions sont prochainement prévues avec les assistantes maternelles. Une réunion d'information (sur les modes de garde) destinée aux parents sera organisée le 9 juin 2009 à 20 h00 dans les locaux du RAM. Mme JAFFREZIC souligne la difficulté de faire connaître le RAM aux parents et invite les élus à informer les parents sur l'existence et l'objet du Relais. Des affiches et plaquettes sont distribuées aux maires afin d'être mises à disposition de leurs administrés. Elle propose également aux maires qui le souhaiteraient de venir présenter le relais aux agents des communes.

ENERGIE, ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME 2009 - 23^{ème} Tranche d'ECLAIRAGE PUBLIC - travaux et plan de financement

Monsieur le Président présente l'avant-projet des travaux d'éclairage public (23^{ème} tranche- programme 2009) Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la réalisation des travaux suivants :

CRIEL SUR MER

Avenue de la rampe

- * 50 m de réseau aérien en câble torsadé 2 x 25 mm²
- * 1 foyers lumineux 150 W SHP

Monument aux morts

- * 20 m de réseau souterrain en câble U 1000 R02V 3 x 6 mm²
- * un projecteur 70W CDMT

Divers:

- * 15 foyers lumineux 150 W SHP avec dépose de luminaires

LE MESNIL-REAUME

RD 1314

- * 455 m de réseau souterrain en câble U 1000 R02V 3 x 16 mm²
- * 8 mâts cylindro-coniques thermolaqués de 8 m de hauteur avec crosses et lanternes peintes équipées de lampes 150 W SHP

MONCHY-SUR-EU

Impasse du stade:

- * 6 mâts cylindro-coniques thermolaqués avec crosses et lanternes peintes équipées de lampes 100 W SHP
- * 2 prises de courant pour les illuminations

SEPT MEULES

Mât B7:

- * 1 mât de 4 m de hauteur cylindro-conique thermolaqué
- * Dépose de mât d'éclairage et repose de foyer

Route de Criel

- * 175 m de réseau souterrain en câble U 1000 R02V 4 x 16 mm²
- * 2 mâts cylindro-coniques thermolaqués de 8 m de hauteur avec crosses et lanternes saphir équipées de lampes 150 W SHP

Route d'Eu

- * 75 m de réseau souterrain d'éclairage public en câble U 1000 R02V 2 x 16 mm²
- * 1 mât cylindro-coniques thermolaqué de 8 m de hauteur avec crosse et lanterne saphir équipée de lampe 150 W SHP

SAINT MARTIN LE GAILLARD (liés aux travaux de renforcement)

Route de CRIEL 1^{ère} solution:

* 11 mâts de 7 m de hauteur cylindro-coniques thermolaqués avec crosses et lanternes peintes équipées de lampes 100 W SHP

* 8 prises de courant pour illuminations

* 2 mâts de 7 m de hauteur avec crosses Spirale et lanternes Beauregard équipées de lampes 150 W SHP

* 1 foyers lumineux 100 W SHP

SAINT-REMY-BOSCROCOURT

Rue croix de pierre (2^{ème} partie liés aux travaux de renforcement):

* 7 mâts de 8 m de hauteur cylindro-coniques thermolaqués avec crosses et lanternes équipées de lampes 150 W SHP

* 4 prises de courant pour illuminations

Lotissement rue du stade

* 160 m de réseau souterrain d'éclairage public en câble U 1000 R02V 2 x 10 mm²

* 3 mâts Spacia avec lanternes 100 W IM

Divers B2/H7/H8/H10/H11/F12:

* 6 foyers lumineux 150 W SHP

TOUFFREVILLE-SUR-EU

Rue de la Maladrerie 1^{ère} solution:

* 4 mâts de 7 m de hauteur cylindro-coniques thermolaqués avec crosses et lanternes équipées de lampes 150 W SHP

* 2 foyers lumineux 150 W SHP

* 4 prises de courant pour illuminations

Impasse de la gare:

* 1 foyers lumineux 150 W SHP

VILLY SUR YERES

Route de Melleville

* 60 m de réseau souterrain d'éclairage public en câble U 1000 R02V 3 x 16 mm²

* 1 mât cylindro-conique thermolaqué de 8 m de hauteur avec crosse et lanterne équipée de lampe 150 W SHP

Rue de la vallée 1^{ère} solution:

* 78 m de réseau souterrain d'éclairage public en câble U 1000 R02V 2 x 10 mm²

* 1 mât cylindro-coniques thermolaqué de 8 m de hauteur avec crosse et lanterne équipée de lampe 150 W SHP

- **Approuve** le plan de financement suivant :

SITUATION DES TRAVAUX	MONTANT des travaux H.T.	MONTANT de la dépense subventionnable	MONTANT de la subvention	PARTICIPATION de la Cté de communes H.T.	MONTANT de la TVA à préfinancer par la Cté de communes	fonds de concours
CRIEL SUR MER						
avenue de la rampe -aérien	1 370,00 €	1 370,00 €	548,00 €	822,00 €	268,52 €	411,00 €
1 pour la stèle 70w	1 950,00 €	1 380,00 €	552,00 €	1 398,00 €	382,20 €	699,00 €
divers	8 680,00 €	8 680,00 €	3 472,00 €	5 208,00 €	1 701,28 €	2 604,00 €
LE MESNIL REAUME						
RD1314 jusque route de monchy	34 140,00 €	31 020,00 €	12 408,00 €	21 732,00 €	6 691,44 €	10 866,00 €
MONCHY-SUR-EU						
impasse du stade	11 450,00 €	10 270,00 €	4 108,00 €	7 342,00 €	2 244,20 €	3 671,00 €
SEPT MEULES						
RD1314 1 point	6 060,00 €	5 620,00 €	2 248,00 €	3 812,00 €	1 187,76 €	1 906,00 €
RD16 1 point vers criel	12 600,00 €	11 550,00 €	4 620,00 €	7 980,00 €	2 469,60 €	3 990,00 €
renvlt mât lot avec protection	2 150,00 €	2 150,00 €	860,00 €	1 290,00 €	421,40 €	645,00 €
SAINT MARTIN LE GAILLARD						
Route criel sol 1	28 600,00 €	28 600,00 €	11 440,00 €	17 160,00 €	5 605,60 €	8 580,00 €
ST REMY BOSCROCOURT						
rue croix de pierre 2è partie	14 680,00 €	12 150,00 €	4 860,00 €	9 820,00 €	2 877,28 €	4 910,00 €
stade, canadiens, chapelle	3 800,00 €	3 800,00 €	1 520,00 €	2 280,00 €	744,80 €	1 140,00 €
chemin du stade 3pts	13 660,00 €	12 760,00 €	5 104,00 €	8 556,00 €	2 677,36 €	4 278,00 €
TOUFFREVILLE SUR EU						
Effacement carrefour sol 1	9 570,00 €	8 550,00 €	3 420,00 €	6 150,00 €	1 875,72 €	3 075,00 €
1 impasse de la gare	530,00 €	530,00 €	212,00 €	318,00 €	103,88 €	159,00 €
VILLY SUR YERES						
Rue de la vallée sol 1	7 040,00 €	6 840,00 €	2 736,00 €	4 304,00 €	1 379,84 €	2 152,00 €
Route de Melleville	3 470,00 €	3 100,00 €	1 240,00 €	2 230,00 €	680,12 €	1 115,00 €
TOTAL	159 750,00 €	148 370,00 €	59 348,00 €	100 402,00 €	31 311,00 €	50 201 €

- **demande** son inscription à la 23ème tranche d'éclairage public, programme 2009
- **décide** l'inscription des montants au budget 2009

ENERGIE, ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME 2009 – 10ème tranche d'effacement de réseaux - travaux et plan de financement

Monsieur le Président présente l'avant-projet des travaux d'effacement (10^{ème} tranche d'effacement - programme 2009)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité après en avoir délibéré :

- **Approuve** la réalisation des travaux suivants :

MONCHY-SUR-EU

Impasse du stade: Mise en souterrain

TOUFFREVILLE-SUR-EU

Carrefour Maladrerie : Mise en souterrain

- **Approuve** le plan de financement suivant :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT des travaux H.T.	MONTANT de la participation SDE	MONTANT de la participation du SME	PARTICIPATION de la Cté de communes H.T.	MONTANT de la TVA à préfinancer par la Cté de communes	fonds de concours
MONCHY SUR EU- Impasse du stade- mise en souterrain						
réseaux électriques	41 600,00 €	20 800,00 €		20 800,00 €		10 400,00 €
tva (récupérée par EDF)			8 153,60 €			
réseaux éclairage public	3 900,00 €	1 950,00 €		1 950,00 €		975,00 €
tva (non récupérée)					764,40 €	
Total MONCHY SUR EU	45 500,00 €	22 750,00 €	8 153,60 €	22 750,00 €	764,40 €	11 375,00 €
TOUFFREVILLE SUR EU- Carrefour maladrerie- mise en souterrain						
réseaux électriques	38 700,00 €	19 350,00 €		19 350,00 €		9 675,00 €
tva (récupérée par EDF)			7 585,20 €			
réseaux éclairage public	4 400,00 €	2 200,00 €		2 200,00 €		1 100,00 €
tva (non récupérée)					862,40 €	
Total TOUFFREVILLE SUR EU	43 100,00 €	21 550,00 €	7 585,20 €	21 550,00 €	862,40 €	10 775,00 €
Ensemble	88 600,00 €	44 300,00 €	15 738,80 €	44 300,00 €	1 626,80 €	22 150,00 €

- **demande** son inscription à la 10^{ème} tranche d'effacement, programme 2009
- **décide** l'inscription des montants au budget 2009

VOIRIE : Demande de subvention au titre de la DGE (Dotation Globale d'Equipement)

Mr le Président présente l'estimation du montant des travaux de 2009 concernant les voies communautaires suivantes :

- VC7 – VC 3 (territoire de St Rémy Boscrocourt) – VC 2 (territoire de Criel sur mer) : renforcement de chaussée et remise en état suite à intempéries
- VC 401 (territoire de St Rémy Boscrocourt et St Martin le Gaillard) : renforcement de chaussée et réparation de dégâts de dégel.
- VC 2 (territoire de Cuverville sur Yères et St Martin le Gaillard) : renforcement de chaussée

Suite à l'exposé de Mr le Président, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **autorise** Mr le Président à mettre en œuvre les travaux exposés ci-dessus
- **approuve** la dépense correspondante à ces travaux estimée à 93400 € HT
- **sollicite** une subvention au titre de la DGE (dotation globale d'Equipement) pour les travaux de voirie d'intérêt communautaire exposés ci-dessus .

Le montant de ces travaux pour l'exercice 2009 est estimé à 93 400 € HT

- **accepte** le financement estimé de la façon suivante :

Aide attendue au titre de la DGE (25%)	23 350,00 €
Participation de la CCYP (autofinancement)	32 690,00 €
Autre financement attendu	37 360,00 €
Coût total estimé	93 400,00 € HT

- **décide** l'inscription des dépenses en section d'investissement du budget 2009
- **autorise** Mr le Président à signer tous les documents nécessaires.

VOIRIE : Demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime

Mr le Président présente l'estimation du montant des travaux de 2009 concernant les voies communautaires suivantes :

- VC7 – VC 3 (territoire de St Rémy Boscrocourt) – VC 2 (territoire de Criel sur mer) : renforcement de chaussée et remise en état suite à intempéries
- VC 401 (territoire de St Rémy Boscrocourt et St Martin le Gaillard) : renforcement de chaussée et réparation de dégâts de dégel.
- VC 2 (territoire de Cuverville sur Yères et St Martin le Gaillard) : renforcement de chaussée

Suite à l'exposé de Mr le Président, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **autorise** Mr le Président à mettre en œuvre les travaux exposés ci-dessus
- **approuve** la dépense correspondante à ces travaux estimée à 93400 € HT
- **sollicite** une subvention auprès du département de Seine-Maritime pour les travaux de voirie d'intérêt communautaire exposés ci-dessus .

Le montant de ces travaux pour l'exercice 2009 est estimé à 93 400 € HT

- **accepte** le financement estimé de la façon suivante :

Subvention du département	37 360,00 €
Participation de la CCYP (autofinancement)	32 690,00 €
Autre financement attendu (DGE)	23 350,00 €
Coût total estimé	93 400,00 € HT

- **décide** l'inscription des dépenses en section d'investissement du budget 2009
- **autorise** Mr le Président à signer tous les documents nécessaires

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Zone d'activités de St Pierre en Val – Demande de subvention au titre de la DGE (Dotation Globale d'Equipement)

Le conseil communautaire, a décidé, en date du 12 mars 2009, l'acquisition d'une partie des parcelles ZC n°38 et ZC n°39 situées sur la commune de St Pierre en Val, en vue de la création d'une zone d'activités, et ce pour un montant de 50 000 € HT (cinquante mille euros) (hors frais de notaire)

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **sollicite** une subvention au titre de la DGE (dotation globale d'Equipement) pour l'acquisition des parcelles ZC n°38 et 39 situées sur la commune de St Pierre en Val, auxquelles seront déduites les surfaces nécessaires à l'élargissement de la voie communale n°212 et du chemin rural longeant la parcelle. Ces parcelles seront destinées à la création d'une zone d'activités.

Le montant de l'acquisition s'élève à 50 000 € HT auquel il faut ajouter les frais de notaires évalués à 2000 €

- **accepte** le financement estimé de la façon suivante :

Aide attendue au titre de la DGE (30%)	15 600,00 €
Participation de la CCYP (autofinancement)	18 200,00 €
Autre financement attendu (DDR)	<u>18 200,00 €</u>
Coût total estimé	52 000,00 € HT

- **décide** l'inscription des dépenses en section d'investissement du budget 2009
- **autorise** Mr le Président à signer tous les documents nécessaires.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Zone d'activités de St Pierre en Val – Demande de subvention au titre de la DDR (Dotation de Développement Rural)

Le conseil communautaire, a décidé, en date du 12 mars 2009, l'acquisition d'une partie des parcelles ZC n°38 et ZC n°39 situées sur la commune de St Pierre en Val, en vue de la création d'une zone d'activités, et ce pour un montant de 50 000 € HT (cinquante mille euros) (hors frais de notaire)

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **sollicite** une subvention au titre de la DDR (dotation développement rural) pour l'acquisition des parcelles ZC n°38 et 39 situées sur la commune de St Pierre en Val, auxquelles seront déduites les surfaces nécessaires à l'élargissement de la voie communale n°212 et du chemin rural longeant la parcelle. Ces parcelles seront destinées à la création d'une zone d'activités.

Le montant de l'acquisition s'élève à 50 000 € HT auquel il faut ajouter les frais de notaires évalués à 2000 €

- **accepte** le financement estimé de la façon suivante :

Aide attendue au titre de la DDR (35%)	18 200,00 €
Participation de la CCYP (autofinancement)	18 200,00 €
Autre financement attendu (DGE)	<u>15.600,00 €</u>
Coût total estimé	52 000,00 € HT

- **décide** l'inscription des dépenses en section d'investissement du budget 2009
- **autorise** Mr le Président à signer tous les documents nécessaires.

TOURISME : CHEMIN VERT DU PETIT CAUX – convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les communautés de communes du Petit Caux et Interrégionale de Gros Jacques

Suite à la dissolution du SIVOM du canton d'Eu, le Chemin Vert du Petit Caux est devenu la propriété indivise des Communautés de communes « du Petit Caux », « Interrégionale de Gros Jacques » et « Yères et Plateaux » par acte notarié signé par les parties le 19 décembre 2008 en l'étude de Maître MÉDRINAL.

Mr le Président propose la signature d'une convention avec les communautés de communes « interrégionale de Gros Jacques », et « du Petit Caux » suite à la signature de cet acte. La convention précise que la CCYP assurera la gestion des marchés et présentera aux autres Communauté de communes un récapitulatif des dépenses et le montant de leur contribution financière correspondant au tiers des dépenses réalisées (déduction faite des éventuelles subventions perçues et de la valeur de la TVA récupérée sur les dépenses d'investissement). Dans le cadre de cette convention, les frais de notaires seront divisés au 1/3 par les trois collectivités signataires. La convention aura une durée d'un an, et sera renouvelable tacitement sauf dénonciation d'une des parties deux mois avant le 31 décembre de chaque année.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mr le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la gestion du chemin vert avec les communautés de communes « Interrégionale de Gros Jacques », et « du Petit Caux », telle qu'elle est présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** Mr le Président à signer tous les documents nécessaires relatifs à la gestion du chemin vert du Petit Caux.

TOURISME : Entretien des sentiers de randonnée : demande de subvention auprès du département de Seine-Maritime

Mr le Président rappelle que la communauté de communes Yères et Plateaux (CCYP) a conventionné avec le CDT entre 2005 et 2008 concernant l'entretien des sentiers de randonnée. Les communes membres de la CCYP avaient inscrits les sentiers de randonnée de leur territoire au PDIPR en 2005. Mr le Président précise que le département de Seine-Maritime, dans le cadre de l'intégration du Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires) révisé le PDIPR. La communauté de communes bénéficie d'une période de transition de deux ans, durant laquelle elle est susceptible de bénéficier des aides départementales concernant l'aménagement, l'entretien, le balisage, la signalétique et la promotion des itinéraires de randonnée. Au terme de cette période transitoire, au 1^{er} janvier 2011, seuls les itinéraires inscrits au PDESI seront éligibles aux subventions départementales. Le montant plafond de la subvention correspond à un forfait de 20 € du km. La longueur totale des itinéraires de randonnée de la CCYP correspond à 71 km (hors forêt indivise d'Eu, hors chemin vert du petit caux et déduction faite des boucles communes)

Mr le Président informe qu'une consultation a été lancée concernant l'entretien des sentiers de randonnée de la CCYP. Le marché a été attribué le 20 mars dernier, à l'association les jardins de la Bresle. L'entretien sera effectué par le chantier d'insertion « Bresle Environnement ». L'objectif est de maintenir l'état de praticabilité des circuits pour les randonneurs et de valoriser ces espaces dont l'intérêt est à la fois sportif, touristique et environnemental.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **autorise** Mr le Président à mettre en œuvre les opérations d'entretien des sentiers de randonnée du territoire de la CCYP
- **approuve** la dépense estimée à 12 136.00 € HT pour 2 passages annuels (6068,00 € HT par passage)
- **sollicite** une subvention du département de Seine Maritime pour l'entretien des sentiers de randonnées en dehors du chemin vert du Petit Caux. (L'entretien du chemin vert du Petit Caux fera l'objet d'une demande de subvention ultérieure).
- **accepte** le financement estimé de la façon suivante :

Subvention du Département	1 420,00 €
Participation de la CCYP	<u>10 716.00 €</u>
Coût total estimé	12 136.00 € HT
- **décide** l'inscription des dépenses en section de fonctionnement du budget 2009
- **autorise** Mr le Président à signer tous les documents nécessaires.

FINANCES : TAXES DIRECTES LOCALES 2009

Mr le Président propose au conseil communautaire de retenir pour 2009 les taux d'imposition présentés dans le tableau suivant.

Le conseil communautaire adopte cette proposition et vote à l'unanimité comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2009 :

	TAUX 2008	TAUX 2009	BASE prévisionnelle 2009	Produit attendu
Taxe d'habitation	2.30 %	2.32 %	6 900 000	160 080
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4.30 %	4.34 %	4 373 000	189 788
taxe foncière sur les propriétés non bâties	7.43 %	7.50 %	581 000	43 575
taxe professionnelle	2.04 %	2.06 %	2 688 000	55 372

L'application de ces taux aux bases délivrées par l'administration fiscale conduit à un produit fiscal de :

448 815 €. Les allocations compensatrices 2009 s'élèvent à 8419 € (taxe foncière sur les propriétés non bâties)

FINANCES : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – ANNEE 2009

Mr le Président propose au conseil communautaire de retenir pour 2009 un taux de 9.16 % à Criel sur mer et un taux de 8.28 % dans les 12 autres communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe pour l'année 2009 les taux de TEOM suivants pour chaque zone :

- 1^{ère} zone (totalité du territoire de CRIEL SUR MER) :
 - taux : **9.16 %** - Produit : **246 513 €**
- 2^{ème} zone (totalité du territoire des 12 autres communes : BAROMESNIL, CANEHAN, CUVERVILLE-SUR-YERES, MELLEVILLE, MESNIL-REAUME, MONCHY-SUR-EU, SAINT-MARTIN-LE-GAILLARD, SAINT-PIERRE-EN-VAL, SAINT-REMY-BOSCROCOURT, SEPT-MEULES, TOUFFREVILLE-SUR-EU, VILLY-SUR-YERES) :
 - taux : **8.28 %** - Produit : **162 039 €**

Le produit attendu pour 2009 s'élève à **408 552 €**

SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DE EU : Participation 2009

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire, que celui-ci peut opter soit pour la fiscalisation des contributions de la CCYP au syndicat mixte d'énergie de Eu, soit pour l'inscription au budget primitif de la participation de la CCYP à ce syndicat. Le montant de cette participation pour l'exercice 2009 s'élève à 93118 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité DECIDE :

- **l'inscription au budget primitif** 2009 de la participation de la CCYP au syndicat mixte d'énergie de la région de Eu. Le montant de cette participation s'élèvera pour l'exercice 2009 à 93118 €.

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2009

Mr le Président présente le projet de Budget.

Le budget primitif 2009 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 1 762 732 €
- section d'investissement : 866 600 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- adopte le budget ci-dessus.

PAYS INTERREGIONAL BRESLE YERES : Création d'un syndicat mixte (nombre de représentants)

Mr le Président rappelle que le conseil communautaire de la communauté de communes YERES ET PLATEAUX, en date du 29 février 2008 avait accepté la création d'un syndicat mixte fermé ayant pour vocation la gestion du Pays Interrégional Bresle Yères, et du SCOT dont le périmètre est identique.

Mr le Président souhaiterait, à titre consultatif recueillir l'avis du conseil communautaire concernant le nombre de représentants au sein du syndicat mixte et leur répartition pour chaque communauté de communes. Il propose que la décision définitive soit prise ultérieurement, après délibération des autres collectivités. Il propose la répartition suivante :

- Communauté de Communes Interrégionale de Gros Jacques : 5 représentants
- Communauté de Communes de Blangy sur Bresle : 4 représentants
- Communauté de Communes d'Aumale: 3 représentants
- Communauté de Communes Yères et Plateaux : 3 représentants

Le conseil communautaire émet, à titre consultatif, un avis favorable à la proposition de Mr le Président, et se prononcera de manière définitive lors d'une prochaine réunion.

ADMINISTRATION GENERALE : Création d'une commission pays et désignation des représentants

Vu les articles L5211-1 et L2121-22 du code général des collectivités territoriales

Mr le président propose la création d'une commission de travail « pays »,

Le conseil communautaire :

- **décide** la création d'une commission permanente « pays » composée comme suit :

le président, et 4 autres membres du conseil communautaire

- **désigne** les membres de cette commission :

<u>Commission pays</u>
Président :
Daniel ROCHE
Didier REGNIER
Bruno HOULE
Dominique DECLERCQ
Martial FROMENTIN

ADMINISTRATION GENERALE : Commissions consultatives pour les marchés passés sous la forme de procédure adaptée

Mr le président rappelle que le conseil communautaire en date du 28 avril 2008 avait désigné les membres de deux commissions d'appel d'offres.

Avaient été désignés pour chacune des commissions les membres suivants :

- **Commission « tous domaines sauf protection de l'environnement et déchets »**

membres titulaires: A : Jean FRECHON B : Alain LAFOLIE C : Richard DELAITTRE

membres suppléants : A : Sylvère OBE B : Claude VATTIER C : Daniel TELLIER

- **Commission « protection de l'environnement et déchets »**

membres titulaires: A : Didier JOURNOIS B : Jean MAUGER C : Didier REGNIER

membres suppléants: A : Jean FRECHON B : Gérard COULOMBEL C : Jean-Paul PEQUERY
--

Mr le président propose que les membres des commissions d'appel d'offre puissent être membres de commissions consultatives susceptibles d'être convoquées sur sa demande, pour donner un avis sur les candidatures et/ou les offres relatives aux marchés passés sous la forme de procédure adaptée.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **accepte** que les membres des commissions d'appel d'offres de la CCYP puissent participer à des commissions consultatives susceptibles d'être convoquées par Mr le Président, pour donner un avis sur les candidatures et/ou les offres relatives aux marchés passés sous la forme de procédure adaptée. Mr le président demeurera libre de convoquer ou non ces commissions pour effectuer le choix des attributaires des marchés en procédure adaptée.

ADMINISTRATION GENERALE : Convention de stage

Mr REGNIER vice-président, membre de la commission « communication » informe qu'une étudiante de la faculté des sciences économique de Rennes (MASTER 1 Administration et Gestion publique) a sollicité un stage auprès de la communauté de communes et a été reçue au cours d'un entretien.

Mr le Vice-Président propose la signature d'une convention de stage, confiant à cette étudiante des activités se rapportant au domaine de la communication, notamment la conception d'un bulletin intercommunal. La durée du stage serait de 13 semaines sur la base de 35 heures hebdomadaires. Mr Martial FROMENTIN serait tuteur de stage, ainsi que Mr REGNIER Didier.

Mr le Vice-Président propose le versement d'une gratification correspondant au montant du aux stagiaires lorsque la durée du stage est supérieure à 3 mois consécutifs, dans le cadre de la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances qui fixe l'encadrement juridique des stages dans les entreprises. Le montant de cette gratification correspond à 12.50 % du plafond horaire de la sécurité sociale. (A titre indicatif, pour un mois complet sur la base de 35 heures hebdomadaires, le montant de cette gratification représente 398.13 €)

Mr le Vice-Président propose le remboursement des frais occasionnés par les déplacements de la stagiaire pour les besoins du service. Ce remboursement serait effectué selon les dispositions applicables aux personnels des collectivités locales et selon les taux en vigueur. A titre indicatif, ces taux sont définis actuellement dans l'arrêté NOR/BCF/F/08/18058/A du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant le taux des indemnités kilométriques.

Suite à cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **autorise** Mr le Président à signer une convention de stage avec l'université de Rennes et Melle Elodie BATTE étudiante en Master 1 Administration et Gestion publique. Le stage se déroulera du 6 avril au 3 juillet 2009, sur la base de 35 heures hebdomadaires, avec pour objet la conception d'un bulletin intercommunal.

- **accepte** le versement d'une gratification dont le montant s'élèvera à 12.50 % du plafond horaire de la sécurité sociale

- **accepte** le remboursement des frais occasionnés par les déplacements de la stagiaire pour les besoins du service (en dehors du trajet domicile – lieu de stage) selon les dispositions applicables aux personnels des collectivités locales et selon les taux en vigueur.

- **décide** que la stagiaire sera accueillie dans les bureaux de la mairie de Criel sur mer, siège de la communauté de communes.

QUESTIONS DIVERSES

Déchets ménagers : Mr REGNIER informe qu'il a assisté à la caractérisation des déchets d'emballages ménagers recyclables en mars dernier. Celle-ci a mis en évidence, pour la collecte en apport volontaire, un taux de refus de tri de 38 % environ.

La séance est levée à 20h00

Le Président de la CCYP

Daniel ROCHE